



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination
des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement
et de l'utilité publique**

Commune de SALEUX

Installations classées
pour la protection de l'environnement

**CONSULTATION
PUBLIQUE**

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du **05 MARS 2021**, il sera procédé, du 12 avril au 10 mai 2021 inclus, soit pendant 29 jours consécutifs, à une consultation publique sur la demande d'enregistrement présentée par le G.A.E.C. OUVRE, 30 rue du Loup à HORNOY-LE-BOURG, en vue de la régularisation d'un élevage bovin d'une capacité maximale de 250 vaches laitières et la suite, sur le territoire des communes d'HORNOY-LE-BOURG, parcelles cadastrées section XK n° 5 et 6 et section AB n° 119, 165, 166 et 167 et de VRAIGNES-LES-HORNOY, parcelles cadastrées section C n° 273 à 276.

L'ouverture de la consultation publique sera annoncée dans les communes d'HORNOY-LE-BOURG et de VRAIGNES-LES-HORNOY et dans celles incluses dans son rayon d'affichage ainsi que celles concernées par les risques et inconvénients dont ce projet pourrait être la source, à savoir : THIEULLOY-L'ABBAYE, CROIXRAULT, CAMPS-EN-AMIENOIS, MOLLIENS-DREUIL, MAUQUENCHY, RONCHEROLLES-EN-BRAY, ainsi que sur le site de la préfecture : <http://www.somme.pref.gouv.fr/>

Pendant la consultation, les pièces du dossier ainsi qu'un registre de consultation publique seront déposés au secrétariat des mairies d'HORNOY-LE-BOURG et de VRAIGNES-LES-HORNOY, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Soit :

Pour la commune d'HORNOY-LE-BOURG, du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Pour la commune de VRAIGNES-LES-HORNOY, le mercredi, de 18h00 à 20h00.

Les observations pourront également être adressées par écrit à la préfecture de la Somme (Service de Coordination des Politiques Interministérielles – Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique) ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-consult-public@somme.gouv.fr), avant la fin du délai de consultation du public.

Le registre sera clos par les maires des communes d'HORNOY-LE-BOURG et de VRAIGNES-LES-HORNOY, à l'expiration de la consultation.

La décision d'accorder ou non cette autorisation d'exploiter sera prise par la Préfète de la Somme sous la forme d'un arrêté d'enregistrement, ou d'un arrêté de refus.

Amiens, le **05 MARS 2021**

Pour la préfète et par délégation,
La cheffe de bureau,

Caroline LANTENOIS